



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 28 mars 2023

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h13 et levée à 20h30

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Elise ; BAILLY Guillaume ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ;
CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO
Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT
Marie ; LEGAIN Olivier ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ
Anthony ; POUJET Yannick ; TERZO André ;

C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; CHOPARD Félix ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ;
PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André ;

Étaient excusés :

G.B.M : BERNARD Franck ; DUSSAUCY Nadine ; LEMERCIER Myriam ; MAGNIN-FEYSOT
Christian ; MAILLARD Valérie ; PARIS Daniel ;

C.C.L.L : COULET Gérard ;

C.C.V.M : DOUBEY Boris;

Secrétaire de séance : Jean-Claude CONTINI

Procuration de vote :

Mandant : Nadine DUSSAUCY

Mandataire : Jean-Marc BOUSSET

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 SUR 2023**Rapporteur** : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Après établissement et validation du Compte Administratif 2022 et vérification de sa cohérence et conformité avec le Compte de Gestion 2022, les résultats 2022 sont les suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	23 754 792,13	5 320 218,24
Recettes	26 239 983,72	5 464 449,62
Résultat d'exécution	2 485 191,59	144 231,38
Résultat reporté	2 539 971,94	-161 175,09
Résultat de clôture	5 025 163,53	-16 943,71
Résultat global	5 008 219,82	
Besoin de financement des restes à réaliser		824 819,80
Besoin de financement d'investissement après prise en compte des restes à réaliser		841 763,51

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à l'affectation du résultat 2022 selon les modalités suivantes :

- l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2022 (841 763,51 €) en recettes d'investissement 2023, afin de couvrir le déficit d'investissement et le besoin de financement des restes à réaliser de 2022 sur 2023.

- l'affectation du solde de l'excédent de fonctionnement 2022 (4 166 456,31 €) en recettes de fonctionnement 2023,

- la reprise du déficit d'investissement 2022 (- 16 943,71 €) en dépenses d'investissement 2022.

Ces résultats sont repris au budget 2023 par Budget Supplémentaire, présenté dans un rapport suivant.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance,
Jean-Claude CONTINI


